

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM (du stagiaire) : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ TEL : _____

E-Mail (pour la licence) : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville : _____

Personne à prévenir en cas d'accident (Tel) : _____

Activité : Char à voile Planche à voile Jardin des Mers (5-6 ans)

Catamaran : 7-9 ans (CATSY) Catamaran : 10 -12 ans (NC 12)

Catamaran : 13-15 ans (Twincat13) Catamaran à partir de 16 ans (adultes) Paddle

Séance le _____ ou Stage Du _____ Au _____

Niveau sur le même support : Débutant et/ou 1 semaine 2 semaines et + support

(Pensez à rapporter votre passeport voile dès le premier jour du stage, à l'accueil).

Location combinaison : 1 jour : 4€ 3 jours : 8€ 5 jours : 10€

+ Assurance annulation MEETCH : 3% du total du stage ou de la séance (hors passeport et location) : rembourse le prix du stage sans franchise pour tout évènement individuel, justifiable, non prévisible, indépendant de votre volonté.

Ci-joint le règlement d'un montant de _____ € à l'ordre de **Régie Centre Nautique St Brevin** correspondant aux arrhes (50€) ou à la totalité de la prestation désignée ci-dessus. Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante : Centre Nautique, 22 boulevard de l'Océan 44250 ST BREVIN LES PINS ou par mail à centrenautique@saint-brevin.fr

Le pratiquant majeur ou son représentant légal (pour un stagiaire mineur), atteste :

- ✓ Savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger, (ou être à l'aise dans l'eau pour le jardin des Mers et le CATSY).
- ✓ Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité nautique (voile, char à voile, paddle, kayak, marche aquatique...) et ce, avant le début du stage ou de la séance. Pour les mineurs : je soussigné....., représentant légal du stagiaire mineur, atteste **que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport**, ont reçu une réponse négative et le mineur ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités nautiques. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile, de la FFChar à Voile ou de mon club, ne pourra être recherchée.
- ✓ Avoir été informé des garanties liées à la licence et des possibilités de garanties complémentaires et choisir, ou non, d'y souscrire (voir ci-dessous),
- ✓ Avoir pris connaissance des CGV, des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation (affichées dans le hall d'accueil et précisées sur le site Internet),
- ✓ Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et des différentes règles de sécurité (affichés dans le hall d'accueil et précisé sur le site Internet),

- ✓ Avoir reçu une information relative à la RGPD (affichée dans le hall d'accueil et indiquée sur le site Internet dans les « Mentions Légales »).

De plus, il :

- autorise en cas d'urgence, à solliciter une prise en charge du stagiaire par un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité,
- autorise le Centre Nautique à proposer une activité de remplacement au cas où les conditions météorologiques ou tout autre événement extérieur empêcherait la pratique de l'activité.
- n'autorise pas le droit à l'image pour l'utilisation pédagogique et promotionnelle par le Centre Nautique de St Brevin (CNSB).

Pour les mineurs (autorisation parentale) :

Dans le cas où, à la fin de chaque cours, vous autorisez votre enfant à repartir seul, sans accompagnateur, merci de nous le préciser ci-dessous :

J'autorise mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

ASSURANCE : Conformément à l'article L. 321-1 du code du sport, l'association ou le club organisateur de l'activité sportive (ici, le Centre Nautique), est dans l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour son activité, celle de ses préposés salariés, bénévoles et pratiquants. Le contrat ne couvre pas de garantie dommage corporel / individuelle accident. **Chaque pratiquant devra vérifier que son assurance individuelle couvre bien la pratique de l'activité choisie.**

Le _____, Signature du/de la représentant(e) légal(e) :

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES Fédération Française de Voile (uniquement pour les activités voile, en mer : merci de cocher votre choix)

J'atteste avoir reçu la notice d'information des contrats « MAIF » et « Mutuelle des Sportifs » présentant les garanties d'assurance liées à la licence FFVoile.

Je reconnais avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties complémentaires (capitales invalidité/décès plus importants...), ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant.

J'ai décidé de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires.

Je refuse de souscrire à l'une des garanties complémentaires et je remets le présent document à mon club.

Signature (*) précédée de la mention « lu et approuvé » : Fait à....., Le.....

(*) des représentants légaux pour les mineurs

Sauf opposition de votre part, les informations fournies par les licenciés font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFVoile à des fins commerciales ou associatives.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6.01.1978 dite « informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent.

La FFVoile a souscrit pour vous auprès des MMA et de la MDS une assurance attachée à votre licence enseignement, elle comprend notamment une indemnisation de vos propres dommages corporels en cas d'accident. Vous avez la possibilité de renoncer à la garantie Individuelle Accident et d'obtenir le remboursement de la somme correspondante en adressant votre demande par voie postale à la FFVoile 17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS.

PART DE L'ASSURANCE DANS LA LICENCE ENSEIGNEMENT :

Prime totale TTC 1,00 € Responsabilité civile et assistance Rapatriement (MAIF) : 0,79 € Individuelle Accident (MDS) : 0,21 €
Votre club vous a remis les garanties liées à la licence ainsi que les garanties complémentaires que vous pouvez souscrire. En cas de sinistre, vous devez établir une déclaration d'accident, l'adresser dans les 5 jours (accompagnée d'une copie de votre licence) à : ASSURANCE MADER - Immeuble le Challenge- Bd de la République - BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE CEDEX

*Assistance rapatriement : Tel : 0 800 800 875 Fax : +33(0)5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM (du stagiaire) : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ TEL : _____

E-Mail (pour la licence) : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville : _____

Personne à prévenir en cas d'accident (Tel) : _____

Activité : Char à voile Planche à voile Jardin des Mers (5-6 ans)

Catamaran : 7-9 ans (CATSY) Catamaran : 10 -12 ans (NC 12)

Catamaran : 13-15 ans (Twincat13) Catamaran à partir de 16 ans (adultes) Paddle

Séance le _____ ou Stage Du _____ Au _____

Niveau sur le même support : Débutant et/ou 1 semaine 2 semaines et + support

(Pensez à rapporter votre passeport voile dès le premier jour du stage, à l'accueil).

Location combinaison : 1 jour : 4€ 3 jours : 8€ 5 jours : 10€

+ Assurance annulation MEETCH : 3% du total du stage ou de la séance (hors passeport et location) : rembourse le prix du stage sans franchise pour tout évènement individuel, justifiable, non prévisible, indépendant de votre volonté.

Ci-joint le règlement d'un montant de _____ € à l'ordre de **Régie Centre Nautique St Brevin** correspondant aux arrhes (50€) ou à la totalité de la prestation désignée ci-dessus. Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante : Centre Nautique, 22 boulevard de l'Océan 44250 ST BREVIN LES PINS ou par mail à centrenautique@saint-brevin.fr

Le pratiquant majeur ou son représentant légal (pour un stagiaire mineur), atteste :

- ✓ Savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger, (ou être à l'aise dans l'eau pour le jardin des Mers et le CATSY).
- ✓ Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité nautique (voile, char à voile, paddle, kayak, marche aquatique...) et ce, avant le début du stage ou de la séance. Pour les mineurs : je soussigné....., représentant légal du stagiaire mineur, atteste **que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport**, ont reçu une réponse négative et le mineur ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités nautiques. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile, de la FFChar à Voile ou de mon club, ne pourra être recherchée.
- ✓ Avoir été informé des garanties liées à la licence et des possibilités de garanties complémentaires et choisir, ou non, d'y souscrire (voir ci-dessous),
- ✓ Avoir pris connaissance des CGV, des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation (affichées dans le hall d'accueil et précisées sur le site Internet),
- ✓ Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et des différentes règles de sécurité (affichés dans le hall d'accueil et précisé sur le site Internet),

- ✓ Avoir reçu une information relative à la RGPD (affichée dans le hall d'accueil et indiquée sur le site Internet dans les « Mentions Légales »).

De plus, il :

- autorise en cas d'urgence, à solliciter une prise en charge du stagiaire par un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité,
- autorise le Centre Nautique à proposer une activité de remplacement au cas où les conditions météorologiques ou tout autre événement extérieur empêcherait la pratique de l'activité.
- n'autorise pas le droit à l'image pour l'utilisation pédagogique et promotionnelle par le Centre Nautique de St Brevin (CNSB).

Pour les mineurs (autorisation parentale) :

Dans le cas où, à la fin de chaque cours, vous autorisez votre enfant à repartir seul, sans accompagnateur, merci de nous le préciser ci-dessous :

J'autorise mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul dès que le moniteur l'a libéré du cours.

ASSURANCE : Conformément à l'article L. 321-1 du code du sport, l'association ou le club organisateur de l'activité sportive (ici, le Centre Nautique), est dans l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour son activité, celle de ses préposés salariés, bénévoles et pratiquants. Le contrat ne couvre pas de garantie dommage corporel / individuelle accident. **Chaque pratiquant devra vérifier que son assurance individuelle couvre bien la pratique de l'activité choisie.**

Le _____, Signature du/de la représentant(e) légal(e) :

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES Fédération Française de Voile (uniquement pour les activités voile, en mer : merci de cocher votre choix)

J'atteste avoir reçu la notice d'information des contrats « MAIF » et « Mutuelle des Sportifs » présentant les garanties d'assurance liées à la licence FFVoile.

Je reconnais avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties complémentaires (capitales invalidité/décès plus importants...), ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant.

J'ai décidé de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires.

Je refuse de souscrire à l'une des garanties complémentaires et je remets le présent document à mon club.

Signature (*) précédée de la mention « lu et approuvé » : Fait à....., Le.....
(*) des représentants légaux pour les mineurs

Sauf opposition de votre part, les informations fournies par les licenciés font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFVoile à des fins commerciales ou associatives.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6.01.1978 dite « informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent.

La FFVoile a souscrit pour vous auprès des MMA et de la MDS une assurance attachée à votre licence enseignement, elle comprend notamment une indemnisation de vos propres dommages corporels en cas d'accident. Vous avez la possibilité de renoncer à la garantie Individuelle Accident et d'obtenir le remboursement de la somme correspondante en adressant votre demande par voie postale à la FFVoile 17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS.

PART DE L'ASSURANCE DANS LA LICENCE ENSEIGNEMENT :

Prime totale TTC 1,00 € Responsabilité civile et assistance Rapatriement (MAIF) : 0,79 € Individuelle Accident (MDS) : 0,21 €
Votre club vous a remis les garanties liées à la licence ainsi que les garanties complémentaires que vous pouvez souscrire. En cas de sinistre, vous devez établir une déclaration d'accident, l'adresser dans les 5 jours (accompagnée d'une copie de votre licence) à : ASSURANCE MADER - Immeuble le Challenge- Bd de la République - BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE CEDEX

*Assistance rapatriement : Tel : 0 800 800 875 Fax : +33(0)5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger